



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 29 MARS 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2016	1
4	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016	1
5	VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2017	2
6	ACTIONS DE SUIVI.....	2
6.1	Utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville.....	2
6.2	Périodes de pointe de fréquentation du site Web du Comité	3
6.3	Démarches auprès du MTQ pour l'affichage à l'entrée du site	3
6.4	Temps de parcours d'une goutte de lixiviat	4
6.5	Fiche signalétique du neutralisant d'odeur.....	5
6.6	Suivi de la visite du MDDELCC du 3 novembre 2016.....	5
6.7	Ouverture ponctuelle du lieu d'enfouissement le samedi 18 mars	6
7	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR.....	7
8	DISCUSSION SUR LA LETTRE DE CRÉDIT	9
9	POINTS D'INTÉRÊT DE LA RÈGLEMENTATION	12
10	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	13
10.1	Registre des plaintes.....	13
10.2	Registre des visites du ministère	13
11	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	14

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique 2017
- Annexe 4 Présentation PowerPoint
- Annexe 5 Fiche signalétique du neutralisant d'odeur

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres du Comité pour cette première réunion de l'année.

M. Dussault remercie M. Patrick Roberge, résident du Club du Faisan, d'avoir accepté de se joindre au Comité. Un tour de table est effectué.

À la demande d'un membre, M. Roberge explique que le Club du Faisan est une association à but non lucratif qui regroupe un peu plus de 100 résidences. Les membres ont encore leur carte pour profiter des lacs ou de la terre à bois, par exemple. Auparavant, le Club vendait des terrains et les revenus étaient divisés entre les membres. Présentement, le Club n'a plus de terrain à vendre.

La liste des présences figure à l'*Annexe 1*.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et est approuvé par les membres.

Il figure à l'*Annexe 2*.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2016

Un membre souligne une coquille à la deuxième page du document.

La correction étant apportée, le compte rendu de la rencontre du 23 novembre 2016 est ensuite approuvé par les participants.

4 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016

Le rapport annuel couvrant les activités du Comité en 2016 est validé par les membres.

M. Dussault mentionne que le rapport serait diffusé de la même façon que l'an dernier : transmis à une série d'intervenants du milieu, ainsi qu'aux médias via un communiqué de presse signé par M. Jean-François Milot, président du Comité. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

M. Alex Craft, animateur de la réunion, souligne que le Comité est actif depuis 10 ans. Il propose d'en faire la mention dans le communiqué de presse. Les membres acceptent cette proposition.

5 VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2017

M. Dussault rappelle que le calendrier thématique annuel, présenté en *Annexe 3*, représente un plan de travail proposé, qui aide à structurer les rencontres du Comité, tout en demeurant flexible, puisque ce programme appartient aux membres.

Le calendrier proposé pour 2017 est essentiellement basé sur celui de 2016. Voici les différences qui y seraient apportées :

- Réunion 1 (mars) :
 - Ajout d'un point pour discuter de la lettre de crédit;
 - Ajout d'un point pour discuter de la réglementation sur les lieux d'enfouissement;
 - Suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) déplacé à la 2^e rencontre, puisque la représentante de la MRC n'était pas disponible pour la présente réunion.

- Réunion 2 (juin) :
 - Suivi du PGMR de la MRC reporté ici;
 - Suivi de la contribution au fonds de fermeture déplacé ici, puisque WM reçoit le bilan de la fiducie en date du 31 mars;
 - Ajout d'un point pour poursuivre la discussion sur la lettre de crédit;
 - Ajout d'un point pour poursuivre la discussion sur la réglementation, plus en détail.

- Réunion 3 (septembre) :
 - Reconduite de la visite du site;
 - Ajout d'un point pour poursuivre la discussion sur la réglementation, plus en détail.

- Réunion 4 (novembre) :
 - À déterminer s'il sera pertinent de revenir sur la lettre de crédit, tout dépendant des discussions à la 1^{ère} et 2^e réunion de l'année.

Les membres étant d'accord avec ces modifications, le calendrier thématique 2017 est approuvé.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 UTILISATION DU FONDS D'ACTION ENVIRONNEMENTALE PAR LA VILLE

M. Roger Leblanc, représentant de la Ville de Drummondville, fait état de l'utilisation du fonds d'action environnementale auquel contribue WM pour chaque tonne de matière qui est enfouie sur le site. Voici un résumé de la présentation :

- Environ 600 000 \$ ont été versés dans le fond depuis le début. La Ville de Drummondville a établi des critères larges pour l'utilisation de cet argent. L'objectif est de l'investir dans

des projets internes (menés pas la Ville) liés à la GMR ou au développement durable, qui auront des retombées concrètes dans la communauté.

- La structure qui sera mise en place prévoit un appel de projets à l'interne et un comité de sélection qui transmet ses recommandations au conseil exécutif pour la prise de décision.
- Quelques exemples de projets acceptés en 2016 et financés par ce fonds
 - Projet pilote de gestion des matières organiques dans des industries, commerces et institutions (ICI) ciblés
 - Demande de financement au fonds municipal vert pour un projet de GMR
 - Projet de symbiose industrielle en partenariat avec la Société de développement économique (SDÉ) et la MRC
 - Projet d'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Saint-Germain
 - Financement du Programme Bac +

6.2 PERIODES DE POINTE DE FREQUENTATION DU SITE WEB DU COMITE

M. Dussault rappelle que les membres souhaitent savoir s'il y a une corrélation entre les périodes où la fréquentation du site Web du Comité est plus élevée, et les alertes de nuisances, qui sont diffusées lorsque WM effectue des travaux susceptibles de générer des odeurs ou du bruit.

Le graphique est disponible à la présentation à l'Annexe 4.

En 2016, il y a eu deux alertes de nuisances. L'achalandage sur le site Web du Comité semble effectivement plus élevé lors de ces périodes. Un achalandage plus élevé est également noté en juin, alors qu'il n'y a pas eu d'alerte.

Un membre indique qu'il serait intéressant de conserver cette comparaison pour la 4^e réunion de 2017 afin de voir l'évolution.

ACTION DE SUIVI :

- Reconduire la comparaison entre la fréquentation sur le site Web et les alertes de nuisances à la 4^e réunion de 2017.

6.3 DEMARCHES AUPRES DU MTQ POUR L'AFFICHAGE A L'ENTREE DU SITE

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, explique que le formulaire de demande a été envoyé au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'installer l'affichage à l'entrée du lieu d'enfouissement rappelant que l'utilisation de freins moteur est interdite sur le site. WM demeure en attente de la réponse du ministère, qui pourrait arriver d'ici à la prochaine réunion.

ACTION DE SUIVI :

- Réaliser un suivi des démarches auprès du MTQ pour l’affichage à l’entrée du site sur l’utilisation de freins moteur.

6.4 TEMPS DE PARCOURS D’UNE GOUTTE DE LIXIVIAT

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, responsable de l’ingénierie et de l’environnement, présente le plan de la Ville, disponible à l’Annexe 4. Il explique que le temps de parcours d’une goutte de lixiviat du point de chute du site de WM jusqu’à l’usine de la Ville est de six heures.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si la Ville ajoutait une station de pompage sur le réseau, est-ce que ce parcours serait plus rapide?</i>	M. Lacombe répond que probablement, oui.
<i>En cas de surverse à une station de pompage, est-ce qu’il y a du lixiviat déversé?</i>	M. Lacombe explique que la gestion des surverses peut être planifiée à l’avance, évitant ainsi de rejeter du lixiviat. Lorsque le réseau de pompage devient chargé, cela envoie un signal à la station de pompage; la Ville peut arrêter de pomper du lixiviat à partir du site de WM avant la surverse. Par ailleurs, quand les météorologues annoncent de grands volumes d’eau, la Ville peut choisir d’arrêter de pomper du lixiviat.
<i>Dans le pire des scénarios, il pourrait y avoir une quantité de lixiviat rejeté équivalente à quelques heures de pompage?</i>	M. Lacombe rappelle que le lixiviat est traité par WM sur le site; ce lixiviat traité pourrait être rejeté directement à l’environnement, ce qui minimise l’impact d’un déversement hypothétique.

6.5 FICHE SIGNALÉTIQUE DU NEUTRALISANT D'ODEUR

M. Lacombe rappelle que le neutralisant d'odeur est utilisé au pourtour du site depuis environ six à sept ans. L'utilisation du produit avait fait l'objet d'une demande d'autorisation au ministère.

La fiche signalétique est projetée à l'écran.

Le produit est composé d'un mélange d'huiles végétales et synthétiques. Il s'agit d'un produit neutre au niveau du pH. M. Lacombe explique que le dosage correspond à un (1) litre de produit pour 1 200 litres d'eau. Ce mélange se fait mécaniquement.

Pour plus de détails, la fiche est disponible à l'Annexe 5 du présent compte rendu.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La fiche signalétique est surtout utilisée par les travailleurs qui doivent manipuler le produit?</i>	M. Lacombe confirme que c'est exact.
<i>Je voulais m'assurer qu'en utilisant de produit pour limiter les odeurs, on ne se retrouve pas à polluer davantage l'environnement.</i>	

6.6 SUIVI DE LA VISITE DU MDDELCC DU 3 NOVEMBRE 2016

M. Lacombe rappelle qu'un inspecteur du ministère de l'Environnement a effectué une visite sur le site de WM le 3 novembre 2016. Il rappelle également qu'à ce moment, la présence d'algues dans le bassin des eaux de lixiviation avait causé une coloration rosée. Ce phénomène survient lorsque l'eau du bassin est plus chaude. WM avait avisé le ministère de la situation.

Lors de cette même visite, WM avait aussi informé le ministère du fait que du glycol a été rejeté dans le bassin par l'équipe qui a procédé à son nettoyage au mois d'août 2016 – nettoyage qui se fait aux cinq ans. Toutefois, il n'y a pas eu de rejet de glycol dans l'environnement, donc aucun impact comme tel. WM a tout de même reçu un avis de non-conformité du ministère en lien avec cette situation à la suite de la visite de novembre 2016.

À la suite de l'incident, WM a rencontré les opérateurs pour éviter que la situation ne se reproduise. Le ministère a confirmé qu'il n'y avait pas d'autres suivis requis.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsqu'il y a des algues, la couleur est habituellement verte, et non pas rose.</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit d'une algue particulière qui cause une coloration rosée.
<i>Est-ce qu'il y a un lien entre l'incident avec le glycol et l'apparition des algues?</i>	M. Lacombe indique que non, ce sont deux situations qui ne sont pas liées.
<i>Que se passe-t-il lorsque vous recevez un avis de non-conformité?</i>	<p>M. Lacombe indique que l'équipe répond au ministère en indiquant ce qui a été fait ou ce qui sera fait pour remédier à la situation.</p> <p>À l'interne, les informations sont transmises au siège social de WM à Houston et sont entrées dans un système pour s'assurer que les suivis requis seront réalisés à l'intérieur des délais prévus.</p> <p>La compagnie est très sensible à ce sujet. Dans le cas présent, comme les suivis avaient déjà été réalisés, il n'y a pas eu de dossier.</p>
<i>Pourquoi l'incident au glycol est-il arrivé? Est-ce que les responsables avaient changé de poste depuis le dernier nettoyage, il y a cinq ans?</i>	<p>M. Lacombe explique que la centrale a justement cinq ans, et que ce n'étaient pas les mêmes opérateurs qui avaient effectué le nettoyage lors de son démarrage en 2010. En août dernier, au lieu de récupérer le glycol, les opérateurs l'ont disposé directement dans le bassin situé à côté de la centrale.</p> <p>Il faut donc s'assurer que les opérateurs comprennent et mettent en application les procédures prévues.</p>

6.7 OUVERTURE PONCTUELLE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT LE SAMEDI 18 MARS

M. Dussault explique que la Ville de Drummondville a contacté WM pour lui demander, de façon exceptionnelle, de recevoir des matières samedi le 18 mars 2017, en raison de la tempête de neige majeure le jour prévu de la collecte municipale. La Ville souhaitait déplacer la collecte le samedi. WM a accepté cette demande et a demandé d'informer les voisins de la situation exceptionnelle. La collaboration a été très bonne.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour certains secteurs, la collecte des matières résiduelles est prévue aux trois semaines, donc il fallait reporter la collecte.</i>	M. Dussault note qu'il n'y a pas eu de plainte en lien avec les opérations de ce samedi. Tout s'est bien déroulé.

7 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Lacombe affiche à l'écran une vue aérienne du site, disponible en *Annexe 4*, qui permet de voir l'évolution des travaux. La phase actuellement en opération est la 3a; il s'agit de la phase autorisée en 2013.

En ce qui concerne les travaux réalisés en 2016 :

- Trois nouvelles tranchées horizontales pour capter le biogaz dans la cellule en opération :
 - Il s'agit d'une conduite perforée, sur laquelle de la pierre nette est placée ainsi qu'un géotextile.
 - Ces tranchées sont construites au fur et à mesure de l'enfouissement des matières, de manière à capter le biogaz dès qu'il est généré dans la masse de déchets.
- Six nouveaux puits verticaux dans les cellules 5 à 8 pour capter le biogaz :
 - Un trou est creusé, allant jusqu'à trois mètres du fonds de la cellule. Un tuyau en PVC crépiné (petites perforations) est installé, puis de la pierre nette est placée autour du tuyau. Au bout du puits, le biogaz est aspiré.
 - Pour éviter les odeurs, l'entrepreneur qui aménage ces puits doit terminer les travaux à l'intérieur d'une journée.
- Deux nouveaux accès sur le site :
 - Un nouveau chemin pavé pour permettre aux camions de nettoyer leurs roues avant de sortir du site, et ainsi éviter que des déchets ne se retrouvent sur la rue St-Joseph.
 - Un nouvel accès pour accéder à la station de pompage, afin d'acheminer le matériel nécessaire pour la nettoyer.
- Autres :
 - Aménagement d'une berme pour dissimuler les opérations, qui a été construite avec des déchets et de la terre de remblais.
 - Aménagement de descentes pluviales afin de diriger les eaux de pluie vers les bassins de sédimentation.

- Début du nettoyage de la conduite de refoulement allant du site au réseau d'égout.

Pour ce qui est des travaux à venir en 2017 :

- Poursuite de l'aménagement de puits verticaux et tranchées horizontales pour capter le biogaz
- Poursuite des travaux liés au nettoyage de la conduite de refoulement – nouveaux accès aménagés pour faciliter le nettoyage, puisque les accès actuels sont trop éloignés les uns des autres.
- Construction, par Gaz Métro, d'une conduite de gaz naturel passant sur la propriété de WM pour alimenter les Serres Demers :
 - Cette ligne va passer du côté sud de la propriété.
 - Les travaux devraient être réalisés au mois de mai ou juin.
 - Les serres seront donc alimentées en chaleur, biogaz et en gaz naturel.
 - Par ailleurs, la construction des serres avance et la production débuterait bientôt.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a une garantie que les Serres Demers vont prioriser le biogaz avant le gaz naturel?</i>	M. Lacombe confirme que oui, les différentes utilisations d'énergie prévues sont, dans l'ordre, la chaleur, le biogaz, puis ensuite le gaz naturel et le propane.
<i>Jusqu'à quand avez-vous l'autorisation pour la phase 3a?</i>	M. Lacombe répond que l'autorisation permet d'exploiter la phase 3a jusqu'en 2020.
<i>Lorsque la phase 3a sera complétée, où allez-vous développer après?</i>	M. Lacombe mentionne que la phase 3b, telle que présentée au ministère, pourrait être située vers le Nord.
<i>Concernant la berme, si vous prenez des déchets pour la construire, comment allez-vous capter le biogaz?</i>	M. Lacombe explique qu'il y a des tranchées dans la berme ainsi qu'un drain en périphérie pour capter le biogaz.
<i>Est-ce que le recouvrement journalier est le même pour la berme?</i>	M. Lacombe confirme que oui.

8 DISCUSSION SUR LA LETTRE DE CRÉDIT

M. Dussault rappelle qu'à la dernière réunion du Comité, des membres ont soulevé la question, à savoir si l'argent utilisé pour renouveler la lettre de crédit ne pourrait pas plutôt être placé dans le fonds d'action environnementale de la Ville de Drummondville.

M. Dussault remet ensuite les membres en contexte. La lettre de crédit est une mesure volontaire de WM pour répondre à une demande du Comité. Il s'agit d'un véhicule qui rend disponible un montant de 11 millions \$ pour le ministère de l'Environnement, dans le cas où WM ne serait pas en mesure de répondre à ses obligations liées à la post-fermeture d'une partie du site – excluant la phase 3a pour laquelle une fiducie était alors demandée dans la loi.

Ainsi, avec la lettre de crédit, le ministère aurait les fonds nécessaires pour effectuer les travaux de post-fermeture pour la section du site qui exclut la phase 3a.

M. Dussault souligne que WM prévoit toujours répondre à ses obligations de post-fermeture. Toutefois, en 2009, le Comité souhaitait être rassuré, d'où la lettre de crédit qui avait été acceptée comme véhicule par le Comité. Les discussions avec les membres remontent en 2009 et la lettre est ainsi renouvelée chaque année depuis 2010.

Les échanges suivants ont ensuite lieu au sujet de la lettre de crédit :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a maintenant une fiducie pour la section 3a du site?</i>	M. Dussault confirme que oui. Un montant est versé pour chaque tonne qui entre sur le site.
<i>Serait-il possible de verser le montant payé pour la lettre de crédit dans cette fiducie, afin de la bonifier et couvrir les anciennes cellules?</i>	M. Dussault explique que le montant pour renouveler la lettre de crédit est d'environ 100 000 \$. Si WM met ce montant dans la fiducie plutôt que de renouveler la lettre de crédit, ce ne sera pas suffisant pour couvrir les travaux de post-fermeture, puisque le montant nécessaire est de l'ordre de 11 millions \$.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai de la difficulté à comprendre le montant de 11 millions \$ de responsabilité en cas d'accident.</i></p>	<p>M. Dussault précise que cette somme de 11 millions \$ ne vise pas à couvrir les accidents environnementaux, mais plutôt à payer pour le suivi environnemental nécessaire suite à la fermeture du site (gestion du biogaz et du lixiviat, etc.).</p> <p>WM a des assurances pour les accidents.</p>
<p><i>L'enjeu est le renouvellement annuel. Le ministère peut-il geler les fonds?</i></p>	<p>M. Lacombe explique que la lettre de crédit est renouvelée chaque année de septembre à septembre. Ainsi, si la lettre est renouvelée cette année, elle sera effective jusqu'au mois de septembre 2018.</p> <p>Par ailleurs, le ministère peut effectuer des réclamations jusqu'à 12 mois après cette date butoir (septembre 2019, si la lettre est renouvelée cette année).</p>
<p><i>Autrement dit, si le 31 août 2017 WM décide de ne pas renouveler la lettre de crédit, le ministère aurait alors 12 mois (août 2018) pour accéder aux fonds?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que c'est exact.</p> <p>Il est conscient qu'il ne s'agit pas d'une solution parfaite, mais est d'avis qu'il s'agit du meilleur véhicule trouvé.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Qu'est-ce qui explique que les suivis environnementaux coûtent 11 millions \$?</i></p>	<p>M. Lacombe explique qu'il s'agit du montant nécessaire pour assurer les suivis pour une période de 30 ans. Ces suivis font déjà partie des opérations courantes de WM (gestion du biogaz et du lixiviat).</p> <p>Le montant de 11 millions \$ représente ce qu'il coûterait au ministère sur 30 ans, si demain matin, WM n'était plus en mesure d'effectuer ces suivis environnementaux.</p> <p>Les coûts seraient plus élevés au début (plus de biogaz et lixiviat à gérer) et diminueraient progressivement. Donc, le montant de 11 millions \$ pourrait éventuellement être revu à la baisse.</p>
<p><i>Donc, quand vous allez fermer le site, disons dans 15 ou 20 ans, cela ne coûtera plus 11 millions \$ à ce moment pour les suivis?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que c'est exact.</p> <p>L'estimation de 11 millions \$ a été réalisée il y a cinq ans; le montant a peut-être déjà baissé.</p>
<p><i>Est-ce que cela tient compte de l'augmentation du coût de la vie?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que l'inflation est prise en compte dans ces calculs.</p>
<p><i>La lettre de crédit est utile dans le cas où WM fait faillite. D'un autre côté, est-ce que le montant de 100 000 \$ ne serait pas mieux utilisé par la Ville?</i></p> <p><i>On pourrait y réfléchir d'ici à la prochaine réunion.</i></p>	
<p><i>Ce qui est nouveau dans la discussion est le fait que le ministère a 12 mois pour réclamer l'argent, à partir du moment où la lettre vient à échéance.</i></p> <p><i>J'aimerais qu'on valide cet élément.</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que cela est écrit dans le document original. Il sera possible de le mettre en annexe du compte rendu.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il possible d'avoir plus de détails, notamment le coût de la lettre de crédit au fil du temps?</i>	M. Lacombe confirme qu'il sera possible de préparer cela.

Les membres conviennent de rediscuter de ce sujet à la prochaine réunion, tel que prévu dans le calendrier thématique annuel.

ACTIONS DE SUIVI :

- Partager le document original de la lettre de crédit.
- Préparer un tableau montrant l'évolution des coûts de post-fermeture dans le temps.

9 POINTS D'INTÉRÊT DE LA RÈGLEMENTATION

D'abord, M. Dussault explique que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), adopté en 2006 et entièrement entré en vigueur dès 2009, est le principal règlement qui régit les opérations des lieux d'enfouissement. Le REIMR est disponible en ligne, à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2019>

M. Dussault présente la liste des sujets qui font partie du REIRM (voir présentation à l'Annexe 4). Il demande aux membres quels sont les éléments dont ils souhaiteraient avoir plus d'information.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Le chapitre 2 (opérations courantes) pourrait être intéressant à regarder.</i></p> <p><i>L'idée est de permettre au comité d'être plus habile dans son travail de vigilance.</i></p> <p><i>Pour WM, il s'agirait de montrer au comité que le règlement est respecté, ou que l'entreprise va plus loin que la réglementation.</i></p>	<p>M. Lacombe donne comme exemple la prochaine réunion, où le suivi des eaux sera présenté.</p> <p>Il sera possible de montrer d'où viennent les obligations, à quels articles du règlement cela réfère.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'objectif n'est pas de conduire une étude item par item, mais plutôt d'avoir le réflexe de faire un lien avec le règlement pour les sujets qui sont abordés au comité.</i>	M. Dussault note que la demande est bien comprise, et qu'un suivi sera effectué pour l'intégrer aux prochaines réunions.

ACTIONS DE SUIVI :

- Aux prochaines réunions, faire des liens entre les sujets abordés et le REIMR, lorsque possible.

10 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

10.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Marc-Olivier Lamothe indique que deux plaintes ont été reçues depuis la dernière rencontre.

Une plainte provenait du Club du Faisan, en raison d'un bruit perçu pendant la nuit. WM a effectué une tournée des lieux très tôt le matin, avant le début des activités, et a constaté qu'une pompe était défectueuse, ce qui était la source du bruit. La pompe a été arrêtée, puis réparée.

La seconde plainte était également en raison d'un bruit en continu, pendant la nuit de la tempête du 20 mars 2017. WM a refait le même processus et n'a rien détecté d'anormal. Une inspection journalière des équipements a été mise en place à titre préventif.

10.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe indique que le ministère a réalisé deux visites. Aucun commentaire n'a été émis.

11 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

Un membre demande s'il y a du nouveau au sujet de l'exploitant de la sablière, puisqu'il avait été mentionné que les opérations arrivaient peut-être à leur fin. M. Lamothe indique qu'il n'a pas plus de détail, mais pourra faire un suivi pour la prochaine réunion.

ACTIONS DE SUIVI :

- À la prochaine rencontre, donner plus de détails sur la durée de vie estimée de l'exploitation de la sablière sur le site.

Un membre demande où en est rendue l'étude de faisabilité pour l'ouverture d'un écocentre. M. Dussault répond qu'il y avait eu des discussions préliminaires avec la Ville de Drummondville. Toutefois, il n'y a pas eu d'autres discussions depuis.

M. Roger Leblanc, représentant de la Ville de Drummondville, précise que la MRC est à évaluer une proposition pour un agrandissement de l'écocentre ou pour l'aménagement d'un deuxième écocentre. Il n'y a pas encore de décision prise, il s'agit d'un projet à l'étude.

M. Craft rappelle que la MRC va présenter un suivi du PGMR à la prochaine réunion. Une réponse pourrait alors être donnée.

ACTIONS DE SUIVI :

- À la prochaine rencontre, demander à la MRC où en sont les discussions pour l'ouverture d'un écocentre.

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. La prochaine réunion du comité est prévue le mercredi 14 juin. Les suivantes sont prévues le 13 septembre et le 29 novembre.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h.

Dave Arseneau
Caroline Martel
Rapporteurs de la réunion